



REQUÉRANT		PRÉSENTÉ AU	
Étude légale ou représentant: _____ (Instructions au verso)		Ministère de la Justice Direction des services judiciaires de la Métropole	
Demandeur: _____		Service _____	
Adresse: _____		Local: _____	
Ville: _____	Code postal _____	Adresse: 1 rue Notre-Dame Est	
Tél. : () _____	Télécopieur: () _____	Montréal (QUÉBEC)	H2Y 1B6

DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT			MONTANT RÉCLAMÉ
Remboursement de droits de greffe et de frais judiciaires:			
1	<input type="checkbox"/> Aucun timbre n'était requis selon le tarif. Explication: _____		\$
2	<input type="checkbox"/> Montant payé en trop	Montant payé: _____	\$
	ÉTABLISSEMENT DU REMBOURSEMENT	Moins: Montant à payer	\$
3	<input type="checkbox"/> Les droits de greffe sont sans frais : <input type="checkbox"/> Mandat de l'Aide juridique ci-joint.		\$
	Petites créances <input type="checkbox"/> Bénéficiaire de l'aide sociale.		\$
4	<input type="checkbox"/> Montant payé en double premier bref d'exécution en date du _____		\$
	deuxième bref d'exécution en date du _____		\$
5	<input type="checkbox"/> Autre: _____		\$
MONTANT TOTAL RÉCLAMÉ			\$

Signature du réclamant: _____ Date _____

(réservé au ministère de la Justice)

Reçu par _____ date _____	Autorisé par _____ date _____
Service de la comptabilité	
<input type="checkbox"/> Timbre annulé No.: _____	Chef caissier _____ date _____

DEMANDE DE PAIEMENT

No transfert _____		Code de paiement A <input type="text" value="0"/> B <input type="text" value="9"/> C <input type="text" value="3"/> D <input type="text" value="0"/> E <input type="text" value="6"/>	
N° identification _____		Inf. budgétaire CG _____ CC <input type="text" value="6"/>	
N° engagement <input type="text" value="60"/> - <input type="text" value="400401"/> - HI _____		CAT. <input type="text" value="00"/> S-C <input type="text" value="00"/> S-S-C _____	
FACTURE {	numéro _____	stat _____	infra _____
	date _____	Type de paiement <input type="text"/>	
	montant _____	N° créancier _____	
	escompte pourcent <input type="text"/> jours <input type="text"/>	Date de chèque postdaté _____	
		Code de message <input type="text" value="607"/>	

MINISTÈRE OU ORGANISME	
Demande de paiement	
Fonctionnaire autorisé _____	Date _____

MESURES DE CONTRÔLE INTERNE				
	Préparation	Contrôle de la fiabilité	Saisie	Contrôle de la saisie
Init. ►				
Date ►				

REMBOURSEMENT DES DROITS DE GREFFE

1) Pour être recevable la demande de remboursement des frais judiciaires doit être présentée au greffe qui détient le dossier au moment de la demande et remplir les conditions suivantes :

- le paiement des frais judiciaires n'est pas exigible selon le tarif ;
- il y a eu erreur lors de la fixation des frais judiciaires ;
- lors du dépôt des documents au plumentif, le mandataire n'avait pas en sa possession le mandat d'aide juridique le dispensant du paiement ;
- l'annulation d'un mariage civil avant la célébration ;
- lors du dépôt de la requête ou de la contestation à la division des petites créances, le mandataire n'avait pas en sa possession le mandat d'aide juridique ou ne détient pas de preuve qui démontre qu'il est bénéficiaire de l'aide sociale ;
- sur ordre d'un tribunal de rembourser les frais judiciaires.

N. B. ; Toute demande de remboursement qui ne rencontre pas les motifs ci-haut mentionnés est irrecevable, ainsi à titre d'exemple, le fait qu'une procédure ait été déposée inutilement ou qu'il ne sera pas donné suite à une procédure, qu'il y a eu désistement d'action de celle-ci ou du dossier ou qu'un règlement soit intervenu entre les parties, ne sont pas des motifs valables pour justifier un remboursement.

2) Pour obtenir un remboursement des droits de greffe, il est nécessaire de joindre les documents suivants:

- a) L'original et une copie du document sur lesquels sont apposés le timbre judiciaire qui atteste que les frais ont été acquittés, dans le cas où l'original a été déposé au dossier de la cour, il appartient au demandeur de la présente demande de s'en assurer puisque le timbre ne sera pas remboursé jusqu'à ce que l'original soit timbré à nouveau,
- b) Une copie du mandat d'aide juridique s'il y a lieu,
- c) Un document attestant que le demandeur bénéficiait de l'aide sociale au moment du dépôt de la requête ou de la contestation en matière des petites créances,

3) La demande de remboursement des frais de mariage doit être présentée avant la célébration.

Pour de plus amples informations veuillez vous adresser:

	Service	Local	Téléphone
Pour les droits de greffe	Service du greffe civil	1.100	(514) 393-2242
Pour les requêtes et contestations aux Petites créances	Service des petites créances et des mariages	3.150	(514) 393-2304
et les mariages civils	Service des petites créances et des mariages civils	3.150	(514) 393-2113